

COMMUNIQUE DE PRESSE

■ LE RAPPORT D'ACTIVITES 2007 DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER :

LA PLACE FINANCIERE A REALISE DE BONS RESULTATS MALGRE LES TURBULENCES SUR LES MARCHES FINANCIERS

Dans son rapport d'activités 2007, la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) constate que la place financière du Luxembourg a clôturé l'exercice 2007 avec des résultats satisfaisants malgré les conséquences directes et indirectes de la crise du subprime immobilier américain qui ont également été ressenties au Luxembourg et les distorsions généralisées des marchés financiers internationaux y consécutives. Abstraction faite de son impact financier, la crise aura démontré l'importance que revêtent une appréciation adéquate des risques à moyen et à long terme par les établissements financiers et la transparence en matière de produits financiers complexes.

Au niveau réglementaire, l'année 2007 a été marquée par la mise en place de trois principaux ensembles de règles. Il s'agit des règles « Bâle II », du nouveau reporting prudentiel sur l'adéquation des fonds propres et du nouveau reporting prudentiel comptable. Il faut signaler aussi les dispositions de la directive sur les marchés d'instruments financiers (MiFID) qui ont nécessité la mobilisation de ressources importantes tant au niveau du régulateur qu'au niveau des entités surveillées.

Les tendances en 2007 au niveau des différents segments de la place financière peuvent se résumer comme suit :

1. Les établissements de crédit

Le nombre total des banques est resté inchangé et s'élève à 156 au 31 décembre 2007. Trois banques ont commencé leurs activités au cours de l'année tandis que deux banques ont fusionné avec une autre banque de la place et une banque a arrêté ses activités.

L'année 2007 a été marquée par une progression générale du volume d'activités du secteur bancaire se répercutant sur l'ensemble du bilan. Ainsi, la somme des bilans a enregistré une hausse de 9,0% pour s'établir à EUR 915,45 milliards en fin d'année.

Le résultat net dégagé par le secteur bancaire luxembourgeois au cours de l'année 2007 s'établit à EUR 5.124 millions, ce qui correspond à une baisse de 9,6% par rapport à l'année précédente. Même s'il ne s'agit pour le moment que de chiffres provisoires, force est de constater que les turbulences financières liées aux subprimes et l'absence de revenus divers aussi conséquents qu'en 2006 ont comprimé les résultats. La progression de la marge sur intérêts et des revenus de commissions suite à l'expansion des activités d'intermédiation et de gestion patrimoniale n'a pas suffi pour renverser cette tendance.

L'emploi bancaire a continué à progresser en 2007 pour atteindre 26.139 postes, soit une hausse de 5,6%. L'augmentation de l'effectif a été particulièrement prononcée auprès des établissements de crédit qui sont actifs dans le secteur des fonds d'investissement et ceux qui développent leur implantation au Luxembourg.

2. Les organismes de placement collectif (OPC)

En 2007, le secteur des OPC a de nouveau connu une croissance remarquable des actifs nets gérés qui ont atteint le niveau record de EUR 2.059,4 milliards (+11,6%). Cette croissance provient à 87,8% des émissions nettes et à 12,2% de la hausse des marchés boursiers. L'investissement net en capital dans les organismes de placement collectif luxembourgeois se chiffre à EUR 188,5 milliards pour 2007. L'impact de la crise du subprime sur le secteur des OPC est donc resté très limité et l'industrie des fonds luxembourgeois a continué sur sa lancée.

Le nombre des OPC a augmenté de 630 unités pour s'établir à 2.868 OPC au 31 décembre 2007. En tenant compte des OPC à compartiments multiples, un total de 11.115 unités économiques était en activité fin 2007, soit une progression de 17,3% par rapport à fin 2006.

L'entrée en vigueur de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissements spécialisés (FIS) s'est traduite par une forte augmentation tant du nombre de ce type de fonds (+163,6%) que de leurs actifs nets (+49,4%).

Le nombre des sociétés de gestion agréées conformément au chapitre 13 de la loi modifiée du 20 décembre 2002 relative aux OPC, qui transpose en droit luxembourgeois les directives européennes UCITS III, est passé de 149 au 31 décembre 2006 à 180 à la fin de 2007. Les 180 sociétés de gestion emploient un total de 2.348 personnes.

3. Les fonds de pension

Avec treize fonds de pension agréés en fin d'année 2007, contre quatorze fonds de pension à la fin de l'année précédente, ce secteur a stagné en 2007.

4. Les SICAR

Le cadre juridique mis en place pour les sociétés d'investissement en capital à risque (SICAR) a continué à susciter l'intérêt du marché de sorte que le nombre des SICAR agréées est passé de 115 au 31 décembre 2006 à 182 à la fin de l'année 2007. 75% des SICAR agréées ont déjà entamé le processus d'investissement.

La somme de bilan des SICAR a augmenté de 56% pour atteindre EUR 18.527,18 millions au 31 décembre 2007.

5. Les organismes de titrisation

L'agrément de six nouveaux organismes de titrisation a porté à dix-sept le nombre total des organismes de titrisation agréés au 31 décembre 2007. Les opérations de titrisation consistent essentiellement en la titrisation de créances, de crédits et autres actifs assimilables ainsi qu'en opérations de packaging prenant la forme de d'émission de produits structurés liés à des actifs financiers divers.

6. Les autres professionnels du secteur financier (PSF)

La croissance continue du nombre des PSF s'est confirmée en 2007 avec 215 entités actives en fin d'année contre 196 entités à la fin de l'année précédente. Ce sont notamment les statuts de PSF autres que les entreprises d'investissement ainsi que ceux relatifs aux activités connexes ou complémentaires à une activité du secteur financier qui ont attiré les promoteurs.

La somme des bilans des PSF a atteint EUR 107.703 millions au 31 décembre 2007, soit une hausse de 54,2% sur une année. Cette croissance est allée de pair avec une augmentation des résultats nets qui ont atteint EUR 715,7 millions (+47,9%). Cette évolution positive résulte essentiellement de la rentabilité accrue d'un acteur important actif en tant que dépositaire professionnel d'instruments financiers. Les professionnels intervenant pour compte propre et les PSF nouvellement agréés en 2007 ont également contribué à la hausse du résultat global.



Le secteur des PSF a employé 12.174 personnes au 31 décembre 2007 ce qui correspond à une hausse de 22,62% par rapport à 2006. Cette hausse est seulement en partie attribuable aux PSF nouvellement agréés. Une augmentation généralisée de l'emploi auprès des PSF est à noter et certaines entités actives dans le domaine des fonds d'investissement ont recruté considérablement.

7. Les marchés d'actifs financiers

Le nombre de déclarations de transactions envoyées entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2007, c'est-à-dire suivant les dispositions applicables avant l'entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2007 des nouvelles exigences de la loi MiFID, était de 2,8 millions ce qui représente une augmentation de 15,3% par rapport à la même période en 2006.

L'organisation et les méthodes de travail en relation avec l'activité d'approbation des prospectus en cas d'offre au public ou d'admission à un marché réglementé ont été perfectionnées et ont ainsi répondu aux attentes des acteurs du marché.

En cours d'année, la CSSF a ouvert cinq enquêtes en matière de délits d'initiés et/ou de manipulation de cours. A la demande d'autorités administratives étrangères et dans le cadre de la coopération internationale, elle a en outre traité 50 requêtes en matière de délits d'initiés et un total de dix requêtes en matière respectivement de manipulations de cours, de violations de l'obligation de déclaration des participations importantes et d'autres infractions légales.

8. L'audit informatique

Le champ de la mission de l'audit informatique de la CSSF couvre les aspects technologiques, essentiellement en matière de systèmes informatiques et de télécommunication, dans la surveillance du secteur financier. L'année 2007 a été marquée notamment par des questions liées à la sécurité suite à une vague de tentatives de fraude visant les clients de services financiers par Internet. La mobilité et l'accès distant à des services informatiques ont également figuré à l'ordre du jour en 2007.

9. Les réclamations de la clientèle

En vertu de sa compétence spécifique de médiateur qui lui a été conférée par la loi en matière de traitement des réclamations de clients, la CSSF a reçu 137 réclamations au cours de l'année écoulée, soit une légère augmentation de 5,4% par rapport à 2006. La majorité des réclamations a porté sur des opérations sur valeurs mobilières.

10. La coopération internationale

La CSSF a participé en 2007 à 296 réunions d'enceintes européennes ou multinationales, dont la plus grande partie a été prise en charge par la fonction transversale « Surveillance générale ». Ainsi, la CSSF a participé entre autres aux travaux du Comité européen des contrôleurs bancaires, du Comité européen des régulateurs de marchés de valeurs mobilières, du Comité européen des contrôleurs des assurances et des pensions professionnelles et du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Le rapport d'activités 2007 peut être obtenu gratuitement auprès de la CSSF, L-2991 Luxembourg, e-mail : sg@cssf.lu, sur simple demande. Il peut également être consulté et téléchargé sur le site Internet www.cssf.lu. Une version anglaise du rapport sera publiée sur le site au cours du mois de juin 2008.